

Chers éleveurs, chers intéressés,

Le 13 septembre 2011, le France Milk Board (FMB) a remis au ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, un contrat-type susceptible de servir de plateforme de discussions pour régir les relations entre les producteurs de lait et les laiteries. Il était grand temps que les producteurs soumettent leur propre avant-projet de contrat. En effet, les contrats que les laiteries ont présentés sur la base de la nouvelle loi française pour la modernisation de l'agriculture sont inacceptables en l'état, au point que le syndicat majoritaire même les ait rejetés et que, jusqu'à ce jour, 5% seulement des agriculteurs français les aient signés.

Contrairement aux contrats des laiteries, ce contrat-type du France Milk Board permet de renforcer véritablement les droits des producteurs laitiers. Les éleveurs qui signent ce contrat délèguent au FMB leur mandat de négociation avec leur laiterie. Ce contrat serait signé pour une durée de cinq ans. Il définit le volume à livrer et détermine le prix du lait sur la base des coûts réels de production qui sont vérifiés chaque année par une commission indépendante. Ce prix est actuellement de 41,2 centimes d'euro par litre de lait cru.

Naturellement, un service indépendant de monitoring du marché sera nécessaire à l'échelle européenne pour pouvoir gérer judicieusement le marché du lait et pour éviter les crises à l'avenir. Pour cela, en notre qualité de membres du Bureau de l'EMB, nous allons continuer de nous investir énergiquement, au cours des prochains mois, dans le cadre des entretiens et des activités déployées à Bruxelles et sur place dans les pays membres de l'EMB.

Cordialement,

Anton Sidler, membre français du bureau exécutif de l'EMB

Suisse: Statut de force obligatoire accordé sur certains points des résolutions de l'IP Lait

Le 31 août 2011, le Conseil fédéral suisse (gouvernement) a déclaré de force obligatoire la contribution linéaire d'un centime de franc par kilo de lait visant à alléger le marché. Il est ainsi possible de mettre en œuvre une partie des résolutions de l'Interprofession Lait (IP Lait) dont l'objectif est de réduire les stocks d'excédents de beurre en Suisse. Tous les producteurs de lait sont désormais tenus de verser par le biais de leurs organisations un centime par litre dans un fonds destiné aux exportations subventionnées des excédents.

Cependant, en mars, l'Assemblée des délégués de l'IP Lait s'était également accordé sur la nécessité d'établir outre le centime de franc par litre un prélèvement supplémentaire de quatre centimes par kilo sur les volumes excédentaires. Ce prélèvement a été contesté ces derniers mois par certains producteurs. Le Conseil fédéral a donc reporté la décision de déclarer les quatre centimes de force obligatoire vu que ses bases juridiques ne seraient pas actuellement suffisantes.

Les membres de l'EMB, BIG-M et Uniterre, avaient demandé au Conseil fédéral l'application du paquet de mesures de l'IP Lait. Décomposer le paquet mettrait en danger les mesures de stabilisation du marché. Quoi qu'il en soit, le paquet ne contient encore aucune approche permettant d'assurer une régulation des volumes efficace et durable. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a déjà annoncé qu'elle déposerait une motion de commission si le Conseil fédéral ne déclarait de force obligatoire qu'une seule partie des mesures d'allègement du marché.

Werner Locher, Big-M: «La décision du Conseil Fédéral est également mal accueillie par les différentes organisations des ventes de lait. L'avenir proche nous dira si les organisations de

producteurs seront prêtes à jouer le jeu dans ce sens. Depuis trois mois déjà, un centime est retenu sur la paie du lait. Le prélèvement de quatre centimes sur les volumes excédentaires étant boycotté, au minimum deux grandes organisations (Nordostmilch et PO ZMP, représentant ensemble 25% de tous les producteurs) ont décidé de ne pas virer le montant à l'IP Lait, mais de le verser plutôt sur un compte bloqué jusqu'au paiement des quatre centimes. »

Sonja Korspeter, EMB

Nouveau membre belge chez l'EMB



Depuis Juillet 2011, le Flemish Milk Board (FMB) est officiellement membre de l'European Milk Board (EMB). Cette association compte ses membres en premier lieu en Flandre, la partie nord de la Belgique où on parle le néerlandais, mais regroupe aussi quelques Wallons de langue française dans le sud du pays. Elle trouve ses racines dans un groupe de producteurs de lait qui se sont organisés le 10 mai 2009, après la grande manifestation de l'EMB à Bruxelles, et ont ensuite fondé, avec le syndicat fermier ABS, le Flemish Milk Board au printemps 2010. Depuis, le nombre des adhérents n'a cessé de croître.

En étroite collaboration avec le membre de l'EMB MIG (Milcherzeuger-Interessengemeinschaft), le FMB a développé Faircoop, l'organisation qui commercialise le lait équitable en Belgique. L'association traditionnelle des éleveurs en Flandre, le Boerenbond, ne cesse de proclamer haut et fort qu'à l'échelle mondiale, la demande en lait est en croissance et recommande aux éleveurs de Flandre d'élargir à temps leurs exploitations. C'est bien la preuve que d'une part, le FMB doit accomplir un travail suivi de lobbying auprès des parlementaires pour leur faire comprendre la nécessité d'instaurer une régulation de l'offre et de renforcer véritablement la position de force des producteurs de lait sur le marché. Et preuve d'autre part qu'il s'impose un travail continu d'information auprès des producteurs laitiers eux-mêmes. Pour cette raison, FMB organise pour novembre une journée d'action sur la politique laitière de l'UE, la situation des producteurs en Europe et les stratégies à court terme de l'EMB. Très concrètement comme prochaine étape, le FMB entend intensifier ses contacts avec le Premier Ministre de la Flandre, qui est également Ministre de l'Agriculture de la région. Dans les semaines qui suivent, les médias aussi seront au centre d'intérêt du FMB. Cette jeune association espère recevoir de l'EMB un certain appui pour continuer à développer ses structures et désirerait à cette occasion bénéficier de l'expérience des autres membres.

Rik de Coninck, FMB

Les Etats-Unis envisagent de plus en plus concrètement de gérer les volumes

En dépit d'une politique laitière déjà dotée de nombreux instruments, les éleveurs laitiers américains ne sont pas épargnés par les conséquences des fortes fluctuations des prix du lait. Certains éleveurs ont proposé, dès 2007, la mise en place d'un système de gestion publique des quantités produites visant à stabiliser les prix. Ces propositions, qui bénéficient d'un soutien croissant, ont déjà été introduites en débat à la Chambre des Représentants et au Sénat l'année dernière. Depuis, les fédérations de producteurs de lait les plus diverses se sont regroupées en une « coalition pour le soutien de la loi de stabilisation du prix de lait ». Cette action, abrégée DPSA, se conçoit comme un programme national et à caractère obligatoire général qui se propose, par le biais

d'incitations financières en faveur des exploitations laitières, de les encourager à gérer leur production de lait. Ainsi le secteur laitier pourrait-il mieux adapter l'offre nationale à la demande, ce qui permettrait d'éviter des fluctuations extrêmes du prix du lait.

Concrètement, ce programme fonctionne de la façon suivante : il est prévu de créer une commission de producteurs de lait (« board ») chargée de conseiller le ministre américain à l'agriculture pour la mise en œuvre de la DPSA. Ce board se composerait de douze représentants des producteurs (deux par région), d'un représentant des consommateurs, d'un des laiteries conditionnant le lait et d'un représentant des autres organismes de transformation du lait. A titre supplémentaire, un économiste sans droit de vote conseillerait le board. Chaque trimestre, conformément au développement des marchés du lait, le board présenterait deux indices : premièrement, l'extension de la quantité de lait autorisée par exploitation (normalement entre 1,5 % et 3 %). Deuxièmement, le montant du prélèvement que seraient tenues de payer les exploitations qui dépasseraient le cadre légal (normalement entre 0,50 \$ et 1,50 \$ par demi-quintal américain : soit 45,3 kg). Tous les prélèvements qui sont versés par les « exploitations coupables d'excédents de production » seraient alors reversés aux autres exploitations laitières. Une production de lait responsable en vaudrait donc la peine, et même sur le plan financier. Sur le site internet www.stabledairies.com, on peut voir que ce programme permet même une poursuite de la croissance; il serait cependant nécessaire que les exploitations éprises de croissance versent une certaine somme à leurs collègues qui maintiennent au même niveau leur propre volume de production. En effet, ce n'est que si ces derniers font preuve de retenue qu'il sera possible au marché d'absorber des quantités supplémentaires.

D'autres propositions censées contrer les fluctuations des prix, par exemple le programme de protection des marges des producteurs (DPMPP), ont plus le caractère d'un filet de sécurité, car, en cas de trop grande différence entre les coûts du fourrage et le prix du lait, l'Etat verse aux producteurs une certaine somme en provenance d'un fonds national pour les catastrophes. En plus du DPMPP, un programme de stabilisation du marché du lait (DMSP) fait l'objet de discussions. Si la différence mentionnée pendant deux mois consécutifs demeure en-deçà d'un niveau déterminé, le Ministère américain de l'Agriculture (USDA) doit envoyer aux producteurs une communication les informant de ce que, pendant au minimum les deux mois suivants, ils ne seraient plus payés que pour 98 % de leur production moyenne sur trois mois. Les Démocrates ainsi que « Future for Dairy », une fondation de producteurs de lait et d'employés de laiterie, sont convaincus que la majorité des producteurs réduiront dans ce cas-là leur production de lait pour ne pas produire du lait « pour rien ». (<http://democrats.agriculture.house.gov> et <http://www.futurefordairy.com>). Une commission de producteurs est chargée de rechercher des marchés supplémentaires. Le 13 juillet 2011 le démocrate et membre du comité agriculture du U.S. House Collin C. Peterson a publié un brouillon de loi qui contient ces trois éléments.

On ignore encore dans quelle direction ira la nouvelle politique laitière du gouvernement américain. En 2012, une décision va être prise au sujet du nouveau « Farm Bill » (loi sur le secteur agricole). Mais il apparaît toujours plus clairement que, lors des discussions au sujet du marché laitier américain, on ne pourra plus passer sous silence une régulation effective des volumes. Randy Mooney, producteur de lait du Missouri et Président des Dairy Farmers of America, déclare ainsi : « Nous pouvons continuer de grandir et d'approvisionner le monde avec notre lait autant que le souhaite l'industrie laitière américaine, mais nous avons besoin d'un système qui adapte l'offre à la demande et qui aide les producteurs à rester dans un ordre de grandeur dans lequel la production est rentable. »

Sonja Kerspeter, EMB

France: prix de référence de 35,6 centimes

Le prix du lait de référence en Bretagne et dans les Pays de la Loire pour le mois de septembre

s'élève à 356,2 euros/1000 litres selon la Cilouest (interprofession laitière de l'Ouest). C'est ce qui ressort des indices publiés par la Cniel (interprofession nationale). Les indicateurs économiques, reflète de la conjoncture européenne et mondiale, affichent une hausse de 26,1 euros/1000 litres en septembre contre 22,7 euros/1000 litres en août. L'indice de saisonnalité est de + 30 euros/1000 litres en septembre, comme en août et juillet.

Dans un arrêté signé le 28 juillet 2011, le Ministère de l'Agriculture français relève de deux points le taux maximum d'allocation provisoire que les industriels peuvent accorder aux éleveurs leur livrant du lait pour la campagne 2011-2012. Le taux maximum de volumes extra est donc maintenant fixé à 7% au lieu de 5% comme prévu initialement dans l'arrêté ministériel du 30 mars 2011.

Il est très probable que les volumes de lait produits vont augmenter davantage et que le prix payé au producteur va rapidement baisser de nouveau, et cela dans une situation de hausse des coûts de production.

Sonja Korspeter, EMB

Autriche: «A faire Milch» du nouveau ancien conditionneur

Il y a eu ces derniers mois en Autriche quelques remous autour du Lait équitable autrichien « A faire Milch ». Maintenant, tout est revenu à la normale, et même mieux qu'avant. Voici quelques informations sur le contexte :

Depuis longtemps, c'est la laiterie Seifried située en Haute-Autriche dans la région de l'Inn « Innviertel » qui est chargée de conditionner A faire Milch par la laiterie Mona. Il y a deux ans, l'entreprise laitière NÖM avait racheté la société Mona en reprenant tous ses contrats. Pour la NÖM, une filiale de la banque Raiffeisen Landesbank de Basse-Autriche à Vienne, le contrat entre Mona et Seifried faisait partie du paquet d'achat.

Le meilleur des laits n'est pas assez bon?

La laiterie NÖM a alors résilié il y a quelques mois le contrat avec Seifried. Le Chef de NÖM Alfred Berger a justifié cette résiliation en déclarant au magazine « Blick ins Land » que la qualité du lait n'était plus comme avant. Personne dans la laiterie privée Seifried ne pouvait se l'expliquer, d'autant moins que l'année d'avant, le lait Seifried avait été primé meilleur lait à boire au test de l'Association pour l'information des consommateurs (VKI). Pour la petite entreprise laitière, la perte de ce contrat signifiait une importante baisse du chiffre d'affaires.

Une collaboration de courte durée

Par la suite, la NÖM s'est alors elle-même chargée du conditionnement du «lait équitable». Mais cette collaboration directe a été de courte durée. Le contrat entre l'IG-Milch et la NÖM a été résilié d'un commun accord début juillet, et certainement pas pour des raisons purement politiques, comme certains médias le présentent. Outre le lait équitable «A faire Milch», l'IG-Milch voulait proposer le beurre équitable « A faire Butter ». Peu avant le lancement sur le marché, la NÖM avait décidé de ne pas conditionner de beurre. De plus, après le changement de l'emballage, la qualité du «lait équitable», n'était plus celle de l'époque où la laiterie Seifried conditionnait le lait. Des plaintes ont même été émises par des clients. «Cela ne s'est pas fait sans frais et il nous faut maintenant investir beaucoup de travail pour rétablir la réputation du lait équitable comme lait de haute qualité et savoureux,» déclare Erna Feldhofer, présidente de l'IG-Milch. À ses yeux, cela ressemble presque à un jeu tactique, comme si la NÖM voulait, par des ventes en baisse, entraver le projet «Lait équitable».

Le lait « Freie Milch » en « emballage équitable

Le nouveau contrat conclu avec la laiterie Seifried stipule de seulement conditionner le lait des producteurs qui livrent à «Freie Milch Austria ». Seifried était la seule laiterie à avoir accepté cette condition. C'est ainsi que «Freie Milch Austria », c'est-à-dire une entreprise de vente aux mains des éleveurs, propose son propre produit en rayon frais.

Erna Feldhofer, IG-Milch

Allemagne : levée de l'interdiction de vendre les aliments en dessous du prix de revient?!

Le Ministre allemand de l'économie ne veut pas prolonger au-delà de sa date d'expiration de 2012 l'interdiction de vendre les produits alimentaires en dessous du prix de revient. Dans la pratique, cette interdiction s'est avérée être « un couteau émoussé » ou en l'occurrence un coup d'épée dans l'eau, et a déçu les hautes attentes de la politique.

La BDM, l'association des producteurs laitiers allemands, avait déjà critiqué en 2007 la portée limitée de ce règlement car cette interdiction de vente en dessous du prix de revient ne s'applique qu'aux transactions entre la transformation et la distribution. Elle ne concerne pas les transactions entre la production et la transformation, en l'occurrence entre les producteurs laitiers et les transformateurs de lait. L'industrie laitière peut continuer à récupérer auprès des éleveurs toute baisse de ses recettes : comme c'était déjà le cas avant la modification en 2007 des lois allemandes contre les restrictions à la concurrence (GWB). «Mais, c'est exactement là que le vrai dumping a lieu », dénonce le président de la BDM, Romuald Schaber.

Au lieu d'être abolie, cette interdiction devait être étendue aux transactions entre producteurs et transformateurs. «Un couteau émoussé ne se jette pas, mais s'aiguise» explique Schaber en bref.

Source: Communiqué de presse de la BDM

La Bolivie augmente la taxe sur la bière pour subventionner le prix du lait

Le gouvernement bolivien a annoncé le 8 décembre 2011 sa volonté d'augmenter les taxes sur la bière et sur les boissons alcooliques importées pour pouvoir subventionner le prix du lait au moyen de ces fonds. 1,4 centimes de dollar américain par litre de bière et 5 à 15 centimes de dollars américains par litre d'alcool importés seront désormais versés dans un fonds «Pro Lait ». L'objectif est de promouvoir la consommation de lait et le développement de l'industrie laitière qui n'exploite aujourd'hui que 60% de ses capacités. La consommation moyenne de bière en Bolivie est de 38 litres par an, alors que la consommation de lait est de seulement 30 litres. Une bouteille de bière coûte 1,40 dollar, un litre de lait coûte 70 centimes de dollar, ce qui correspond à environ 49 centimes d'euro.

Les producteurs de lait avaient demandé au gouvernement d'augmenter les prix, mais il n'en est pas question pour le moment vu que la taxe sur l'alcool est augmentée pour subventionner l'industrie laitière.

Source: Communiqué de l'agence de presse EFE du 8 décembre 2011

La souveraineté alimentaire, une réponse européenne à la crise!

Plus de 400 délégués de 34 pays européens ont participé du 16 au 21 Août 2011 à Nyéléni Europe 2011, le Forum européen pour la souveraineté alimentaire. En ces temps d'instabilité politique, de crise sociale et économique, les délégués ont appelé à respecter le droit de tous les Hommes à choisir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, sans restreindre les droits d'autrui ni porter atteinte aux précieuses ressources naturelles. Il a été élaboré un plan d'action commun qui sera publié d'ici peu. Un extrait de la déclaration finale : «Nous sommes convaincus qu'un changement de notre système alimentaire et agricole représente une première étape vers un changement plus large de notre société. » Voici les cinq principales revendications de cette déclaration :

- Défendre un modèle de production alimentaire et de consommation qui soit écologiquement durable et socialement équitable et se base sur une agriculture non industrielle assurée par de petites exploitations, sur une transformation artisanale ainsi que sur une distribution alternative
- Décentraliser la répartition des denrées alimentaires et raccourcir la chaîne entre les producteurs et les consommateurs
- Améliorer les conditions de travail et de vie, en particulier dans le secteur alimentaire et l'agriculture
- Démocratiser les processus de prise de décision sur l'utilisation des biens communs et du patrimoine culturel (terre, eau, air, connaissances traditionnelles, semences et espèces d'élevage)
- et assurer que les décisions politiques prises à tous les niveaux garantissent la viabilité des régions rurales, des prix équitables pour les producteurs de denrées alimentaires et une alimentation sans OGM pour tous.

La déclaration et de nombreuses photos vivantes sont à consulter sur: www.nyelenieurope.net

Source: Communiqué de presse du 22/08/2011

France: Jeunes agriculteurs veut une interprofession laitière européenne

Pour organiser la fin des quotas prévus en 2015, le syndicat des Jeunes Agriculteurs en France proposait le 30 août 2011, lors d'une conférence de presse, que le secteur se regroupe au niveau européen dans une grande interprofession. Elle regrouperait les producteurs et les industriels des 27 et serait connectée avec les interprofessions nationales. La création d'un échelon européen pour la filière lait présente deux intérêts. Assurer une maîtrise de la production en fonction de la demande mondiale et permettre, grâce à la mise en place d'un Observatoire européen de la production et des marchés, l'anticipation et la gestion des crises dans le secteur.

Au niveau français

Les Jeunes Agriculteurs souhaitent aussi un renforcement des regroupements de producteurs au niveau national pour pouvoir mieux négocier les contrats avec la grande distribution et les industriels. Aujourd'hui, ces négociations se font souvent de façon individuelle, les mettant sur un plan d'infériorité. Au sein de l'interprofession laitière nationale, ils imaginent aussi la mise en place d'une cellule export qui identifierait les débouchés mondiaux pour les producteurs de lait français. Les JA souhaiteraient qu'une partie des bénéfices réalisés aux exportations alimentent une caisse de sécurisation, pour les producteurs, ce qui permettrait de lutter contre la volatilité du marché mondial et de financer des projets communs.

Pour Anton Sidler et Willem Smeenk, représentants français du Bureau exécutif de l'EMB,

l'interprofession proposée par les JA est trop faible sur le plan de l'influence et l'orientation vers les exportations que traduit la proposition du fonds d'intervention n'est pas la bonne voie. Ce qui doit beaucoup plus être mis en avant, ce serait la puissance des producteurs sur le marché du lait. Il faudrait trouver des instruments pour renforcer le statut des producteurs vis-à-vis de leurs coopératives et des laiteries privées.

Sonja Korspeter, EMB

Des prix du lait plus élevés en Italie

Une grande partie de la production de lait (plus de 60 %) a son origine en Italie du Nord ; 41,8% du lait italien sont produits dans la seule région de la Lombardie. Dans cette région, les agriculteurs travaillent actuellement avec un prix du lait de 40,2 ct/kg (pour 3,7 % de matières grasses, 3,3 % de protéines), sans taxe sur la valeur ajoutée ni prime, pour un lait qui est transformé en produits frais. Pour le lait qui est destiné à la production du Grana Padana, ils reçoivent au minimum 42 ct/kg et, pour le lait qui est transformé en parmesan, 65 ct/kg, prix qui n'est cependant payé en totalité qu'avec un décalage de deux ans. En Italie centrale et méridionale, le prix moyen versé pour le lait est actuellement de 45 cents, plus la taxe sur la valeur ajoutée et la prime de qualité.

Roberto Cavaliere, membre du Bureau de l'EMB et, notamment, président de l'APL Pianadura Padana en Italie du Nord, déclare en guise de commentaire : « Actuellement, la production de lait en Italie est stable, avec une légère tendance à la hausse. Comme le marché est florissant, ces quantités supplémentaires sont aisément absorbées. Les variétés de fromage AOC, en particulier, le Grana Padano et le Parmigiano Reggiano, marchent très bien et entraînent de bons prix minima pour les producteurs. »

Sonja Korspeter, EMB

Israël : Après des protestations des consommateurs, le gouvernement libéralise le marché laitier

En Israël, il y a quelques semaines, les protestations ont commencé à l'origine par une invitation au boycott lancée sur Facebook après que les prix pour un gobelet de 250 grammes de cottage aient augmenté jusqu'à concurrence de 8 shekels (env. 1,60 €). En l'espace d'un très bref laps de temps, de plus en plus de consommateurs ont eux aussi pratiqué ce boycott, au point que les volumes de vente de cottage aient chuté brièvement jusqu'à concurrence de 50 pour cent – ce qui a été renforcé par un écho gigantesque dans les médias.

Début août 2011, le gouvernement israélien a alors mis en pratique les décisions d'une commission pour le contrôle du marché des produits laitiers (le comité Kedmi). L'objectif en serait de garantir une plus forte concurrence et de faire baisser les prix des produits laitiers, lesquels ont considérablement augmenté ces dernières années. Le programme, qui doit durer jusqu'en 2016, prévoit notamment une ouverture du marché aux importations en provenance de l'étranger. Actuellement, les importations de lait proviennent pour l'essentiel de l'UE et des Etats-Unis, ce qui est réglé par le biais d'un accord bilatéral.

En outre, la limitation aujourd'hui encore en vigueur pour les volumes de production par le biais d'un système de quotas mensuels va en partie être annulée et doit s'ouvrir à la concurrence. Les petits producteurs laitiers auront la possibilité de grandir. Pour le calcul du prix minimum du lait par litre, ce sera à l'avenir le prix producteur du producteur travaillant de la façon la plus rentable qui servira de base de calcul. Pour les importations de fromage à pâte dure, la taxe aux importations sera réduite de 70% à 20%.

Les chaînes de supermarchés, les laiteries et les producteurs de lait ont en outre reçu l'ordre de présenter régulièrement des rapports sur leur situation financière. Ceci devrait faciliter au gouvernement la prise de décisions en vue d'éventuels contrôles des prix pour certains produits déterminés. Pour faciliter la comparaison à l'intention des consommateurs, les supermarchés doivent à l'avenir aussi mentionner le prix pour 100 grammes de tout produit laitier.

D'autres dimensions de la production de lait

La production de lait en Israël est déjà très efficace et productive, avec le meilleur rendement mondial de lait par animal. En moyenne, chaque vache produit 12 600 kilogrammes par an. Il y a deux espèces d'exploitations laitières. Les grandes exploitations dans les kibboutz avec au minimum 300 vaches et une production d'environ 300 millions de kilogrammes par an, d'une part, et les petites exploitations familiales, avec de 45 à 50 vaches et un volume de lait de 450 000 kilogrammes, d'autre part. En Israël, la quantité de lait est jusqu'ici contingentée et représente au total 1200 millions de tonnes de lait. Il s'agit d'un quota réparti sur plusieurs mois qui est censé encourager les producteurs à livrer du lait à l'industrie en quantité similaire tout le long de l'année. En Israël, il y a environ 200 kibboutz laitiers et 1100 petites exploitations.

Un prix minimum est fixé régulièrement en vertu d'un accord conclu entre le gouvernement, les agriculteurs et les laiteries. Ce prix reflétait jusqu'à présent les coûts de la production, plus une somme convenue pour les coûts du travail et le rendement du capital. Avant les changements, les producteurs de lait recevaient environ 2,15 shekels, autrement dit 41 cents/kg. Il est impossible de dire pour le moment comment se développeront ces chiffres à l'avenir.

Un paysage laitier fortement concentré

En Israël, les produits laitiers coûtent généralement cher. Une étude actuelle réalisée par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) place Israël à la troisième place derrière le Japon et la Norvège pour le prix des produits laitiers. Le marché des produits laitiers israélien est dominé par la grande entreprise Tnuva, avec une part de marché de 70 pour cent, qui possède une certaine avance sur Strauss et Tara. Les industriels font valoir des coûts de production plus élevés tels les prix producteurs, les coûts du fourrage ou de l'énergie. L'augmentation rapide des prix n'a cependant commencé que l'an dernier, date à laquelle le contrôle des prix par l'Etat pour le cottage a été aboli.

La réaction des producteurs de lait à la suite du train de mesures

L'Israel Dairy Board a déclaré que les mesures du gouvernement étaient le résultat d'hypothèses fondamentalement erronées. Exposer le marché laitier israélien aux importations n'aura pas pour effet de faire baisser les prix. Bien au contraire, cette décision, combinée avec la réduction du prix cible du lait, va contraindre des centaines de fermes laitières à fermer leurs portes dans tout le pays. Le Président de la Fédération des Agriculteurs israéliens, Avshalom Vilan, a critiqué la décision prise par Benjamin Netanyahu, déclarant que cela allait avoir pour effet de liquider l'industrie laitière israélienne : « Le gouvernement est un héros aux pieds d'argile qui s'attaque au maillon le plus faible de la chaîne », a déclaré A. Vilan. « Les importations de fromage à pâte jaune auront pour conséquence l'abattage de 30 % du bétail laitier israélien. Ce sont les petits producteurs de lait qui paieront la facture et il est permis de douter que les prix consommateurs vont baisser parce que les laiteries et, tout spécialement, les grandes chaînes de supermarché, vont continuer de ratisser largement le marché aux dépens des consommateurs. »

Sonja Korpeter, EMB

Mentions légales

European Milk Board

Bahnhofstr. 31

D-59065 Hamm

Tel: 0049/2381/4360495

Fax: 0049/2381/4361153

E-Mail: office@europeanmilkboard.org

Website: <http://www.europeanmilkboard.org>